

**Réunion publique du Conseil
d'administration
tenue sur Zoom
le 2 mars 2023
à 12 h (HE)
Procès-verbal**

MEMBRES DU CONSEIL :

Tom Conway, président
Ruth McHugh
Jeff Astle
Amber Batool
Iris Almeida-Côté
Andrew Currier
Leonora Hoicka

Membre présente pour une partie de la réunion : Karima Bawa

Membre absente : Brigitte Chan

MEMBRES DU PERSONNEL :

Juda Strawczynski, premier dirigeant et registraire
Sean Walker, directeur financier
Jennifer Slabodkin, directrice de l'inscription et de l'éducation, registraire adjointe
Andres Diaz, directeur des opérations
Dana Dragomir, responsable des communications

1. Questions préliminaires/ouverture de la réunion/approbation de l'ordre du jour/conflits d'intérêts
La réunion est ouverte à 12 h 02 (HE).

Le président reconnaît que la réunion a lieu en présence des administrateur(-trice)s se trouvant partout au Canada sur des terres préservées par les peuples autochtones depuis des milliers d'années.

Le président accueille deux nouvelles administratrices au sein du Conseil d'administration : Iris Almeida-Côté et Amber Batool, nommées par l'honorable François-Philippe Champagne, ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie. Il indique que Ruth McHugh se chargera de la présidence après l'assemblée générale annuelle du CABAMC en mai. Il remercie les titulaires de permis d'avoir soumis leurs renseignements relatifs à l'assurance responsabilité civile professionnelle avant la fin de 2022 et félicite l'ensemble des titulaires de permis de classe 3 qui ont réussi les examens de compétence de 2022. Le président invite tout le monde à participer en personne ou en mode virtuel à l'assemblée générale annuelle du CABAMC le jeudi 25 mai de 16 h à 17 h.

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2. Résolutions en bloc

Le président note les points du bloc de résolutions. L'année du rapport du Comité de gouvernance sera corrigée pour devenir « 2023 ».

À la suite d'un consensus, le président déclare que les résolutions en bloc sont approuvées.

3. **Gouvernance du CABAMC**

3.1 Modification du mandat du Comité de vérification et des risques

Ruth McHugh, présidente du Comité de gouvernance, indique que le Comité de gouvernance recommande d'autoriser jusqu'à deux administrateur(-trice)s à siéger au Comité de vérification et des risques, afin que la représentation des membres administrateur(-trice)s et non administrateur(-trice)s soit égale, ce qui permettrait au Conseil de mieux contribuer aux travaux du Comité, de faciliter l'harmonisation entre le Comité et le Conseil, et d'éviter la nécessité de nommer des membres au Comité à l'heure actuelle.

Il est résolu que le mandat du Comité de vérification et des risques soit modifié afin d'autoriser jusqu'à deux administrateur(-trice)s à siéger au Comité.

SUR PROPOSITION DE : Leonora Hoicka

APPUYÉE PAR : Andrew Currier

Proposition adoptée.

3.2 Modification du mandat du Comité de gouvernance

Ruth McHugh explique qu'il manquait deux précisions essentielles au mandat : le(la) président(e) et les membres du Comité de gouvernance sont nommé(e)s par le Conseil d'administration et le(la) président(e) du Comité est un(e) administrateur(-trice) et un(e) membre votant(e) du Comité.

Il est résolu que le mandat du Comité de gouvernance soit modifié afin de préciser que le(la) président(e) du Comité est un(e) administrateur(-trice) du Conseil.

SUR PROPOSITION DE : Iris Almeida-Côté

APPUYÉE PAR : Leonora Hoicka

Proposition adoptée.

3.3 Modification du mandat et de la matrice des compétences du Comité de discipline

Juda Strawczynski précise que les modifications apportées à ce mandat sont essentiellement des modifications d'ordre administratif. Il s'agit notamment d'ajouts aux compétences requises en matière de bilinguisme et de propriété intellectuelle, de modifications concernant la capacité de délégation du(de la) président(e) et de la création d'un poste de coordonnateur(-trice) des procédures disciplinaires. Il explique également que le Comité de discipline propose un programme de formation continue, en réponse à une question sur la compréhension du manuel de pratique du Bureau des brevets par les membres du Comité qui ne sont pas titulaires de permis.

Il est résolu que le mandat et la matrice des compétences du Comité de discipline soient modifiés conformément aux versions révisées de la trousse d'information de la réunion du Conseil.

SUR PROPOSITION DE : Amber Batool

APPUYÉE PAR : Iris Almeida-Côté

Proposition adoptée.

4. **Le CABAMC en tant qu'organisme de réglementation moderne**

4.1 Profils de compétences techniques des agent(e)s de brevets et des agent(e)s de marques de commerce

Jennifer Slabodkin présente les nouveaux profils de compétences ainsi que le processus entrepris pour leur élaboration. Elle répond à une question concernant le contenu du profil des fondements professionnels à élaborer, profil qui doit comprendre des éléments transcendant les changements apportés à la législation, comme la théorie de la négociation, les fondements historiques, le droit étranger et les traités internationaux. Le Conseil suggère que les groupes de travail chargés de l'élaboration du profil des fondements se composent en partie de professionnel(le)s qui ne sont pas titulaires de permis.

Il est résolu que le Conseil adopte les profils de compétences techniques pour les agent(e)s de brevets et les agent(e)s de marques de commerce, tels que présentés et recommandés par le Comité d'inscription.

SUR PROPOSITION DE : Leonora Hoicka

APPUYÉE PAR : Karima Bawa

Proposition adoptée.

4.2 Mise à jour sur la pratique non autorisée

Juda Strawczynski fait le point sur les expériences préliminaires du CABAMC concernant la pratique non autorisée, déclarant que la pratique non autorisée est un domaine difficile à réglementer, compte tenu des restrictions législatives, des responsabilités partagées avec les partenaires fédéraux et du coût important des mesures à prendre. Il déclare que le CABAMC continuera à suivre les questions liées à la pratique non autorisée, à en tirer des enseignements à mesure qu'elles se présentent et à envisager des approches appropriées fondées sur la protection du public contre tout préjudice.

Levée de la séance

Sur proposition unanimement approuvée, il est résolu de mettre fin à la réunion publique à 13 h 08 (HE) et de passer à huis clos.

La réunion est levée à 13 h 08 (HE).



Tom Conway

Président du Conseil d'administration

Procès-verbal approuvé le 16 mai 202